



**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU**

**OBJET :**

**Séance du : 16 décembre 2025**

**Avenant de transfert  
aux marchés de  
nettoyage des locaux  
d'Annemasse  
Agglomération  
(n°2022103 lots  
01,03,06,07,08,09)**

**N° BC\_2025\_0178**

**Convocation du : 9 décembre 2025**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert engagée le 5 janvier 2023, un avis de publicité a été envoyé au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur en vue de la passation des marchés de nettoyage des locaux d'Annemasse - Les Voirons Agglomération.

Les marchés ont été attribués à la société PRO IMPEC pour les lots suivants :

- Lot n°01 : Nettoyage des locaux de l'usine de dépollution de l'eau « UDEP OCYBELE » à Gaillard
- Lot n°03 : Nettoyage des locaux des Services Ordures ménagères et Garage d'Annemasse Agglo à Ville-la-Grand
- Lot n°06 : Nettoyage des locaux de l'École des Beaux-Arts du Genevois – EBAG – site de Gaillard
- Lot n°07 : Nettoyage des locaux de la Bourse du Travail à Annemasse
- Lot n°08 : Nettoyage des locaux de la Maison de Justice et du Droit à Annemasse
- Lot n°09 : Nettoyage du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal à Annemasse

Ils ont été notifiés le 25/07/2023 pour les lots 01,06,07,08,09 et le 31/07/2023 pour le lot n°03.

La société titulaire des marchés a informé Annemasse - Les Voirons Agglomération par courrier du 12 novembre 2025, de l'acquisition de ses titres par la société SAMSIC II. Ainsi, les activités de la société PRO IMPEC sont transférées à la société SAMSIC II.

Désignation initiale de l'entreprise	Nouvelle désignation
<u>Dénomination sociale</u> : PRO IMPEC	<u>Dénomination sociale</u> : SAMSIC II
<u>Forme juridique</u> : SAS	<u>Forme juridique</u> : SAS

<p><u>Adresse</u> : 1, rue Simon Vollant – Parc d’activité de la Cessoie 59130 LAMBERSART</p> <p><u>SIRET</u> : 379 129 497 00101</p> <p><u>N°TVA INTRACOM</u> : FR65379129497</p>	<p><u>Adresse</u> : 6 rue de Châillon – La Rigaudière 35510 Cesson-Sévigné</p> <p><u>SIRET</u> : 428 685 358 00908</p> <p><u>N°TVA INTRACOM</u> : FR16428685358</p>
--	---

Il convient d’acter par avenant de transfert la cession à compter du 01/01/2026 des marchés 2022103L01, 2022103L03, 2022103L06, 2022103L07, 2022103L08, 2022103L09 dont le titulaire est PRO IMPEC, au nouveau titulaire, SAMSIC II.

Le présent avenant est passé sur le fondement des articles L. 2194-1 4° et R. 2194-6 du Code de la commande publique.

L’ensemble des droits et obligations résultant des contrats initiaux est cédé, au nouveau titulaire.

La dénomination sociale, l’adresse, le numéro SIRET et le numéro de TVA Intracom sont modifiés.

Toutes les autres clauses des marchés restent inchangées.

Le Bureau Communautaire, entendu l’exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l’unanimité,

DECIDE :

D’APPROUVER les termes de l’avenant n°2 et la cession des marchés 2022103L01, 2022103L03, 2022103L06, 2022103L07, 2022103L08, 2022103L09 au nouveau titulaire SAMSIC II dans les conditions précitées ;

D’AUTORISER le Président ou son représentant à signer ledit avenant.